



BULLETIN D'INFORMATION N° 27

Juillet 2008

Communauté de Communes du Val d'Argent_____

Sur les Rives du Rombach

Dans ce numéro :

- **Bilan 2007**
- **Réalisations 2008**
- **Le rapport annuel 2007 sur l'eau et l'assainissement**
- **Les décisions du conseil municipal**
- **Les événements marquants**
- **Les anciennes bornes du Grand Haut**
- **Info diverses**
- **Fleurissement**
- **Nos joies, nos peines**



AU SOMMAIRE

Sommaire et domaine de compétence des adjoints	page 2
Le mot du Maire	page 3
Le bilan financier de 2007	page 4
Les investissements réalisés en 2007	page 5
Les budgets primitifs de 2008	page 6
Les investissements prévus en 2008	page 7
Rapport 2007 sur l'eau et l'assainissement	page 9
Les décisions du conseil municipal	page 10
Les tarifs des services communaux	page 20
De nouveaux services	page 22
Informations diverses	page 23
Bicentenaire de la bénédiction de l'église	page 26
Les anciennes bornes du Grand Haut	page 27
Page « Environnement » et maisons fleuries	Page 31
Nos joies, nos peines	page 32

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1 ^{er} adjoint	Mireille BOUBEL	Cadre de Vie, Camping, Associations, Social, Fêtes, Scolaire, Documents d'Urbanisme
2 ^{ème} adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries

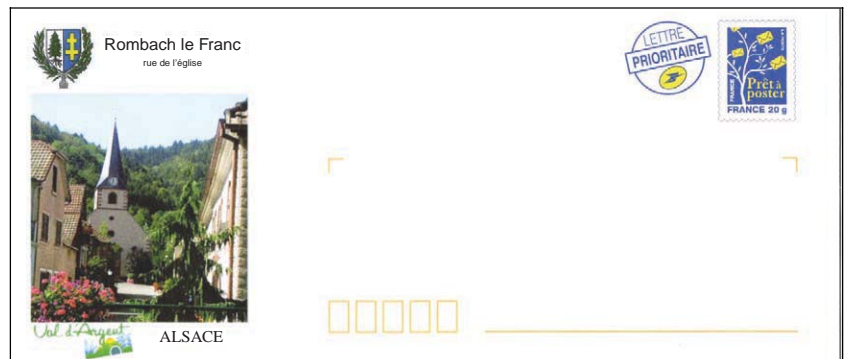
Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le Maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 8h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°27
Directeur de la publication : Jean Luc Fréchart
Comité de rédaction : BC, PB, MB, BK, JLF
Photos : Jean Luc Fréchart
Impression : Im'serson - 03 89 53 20 70



Une nouvelle enveloppe « Prêt à Poster » disponible au bureau de Poste





Le Mot Du Maire

Le Mot Du Maire

En ce début d'année, les élections municipales ont permis aux Rombéchants de se prononcer en toute liberté et en toute démocratie sur une équipe et son projet pour le village. Profondément touchée par votre confiance et votre soutien, nous vous faisons part de tous nos remerciements et de notre gratitude. Soyez assurés du dévouement de l'ensemble de l'équipe municipale au profit du bien commun et au service des habitants.

Dans notre programme figuraient entre autres deux actions ouvertes aux bonnes volontés de chacun. La mise en place d'une réserve communale de sécurité civile et d'un groupe d'animation.

La **réserve communale de sécurité civile** n'a pas vocation à remplacer les services en place tels que les pompiers ou la gendarmerie. Il s'agit de pouvoir compter sur un petit groupe de personnes pouvant intervenir en appui lors de situations difficiles nécessitant de la main d'œuvre comme par exemple une forte tempête ou des pluies diluviennes pouvant entraîner d'importants dégâts sans intervention rapide.

Le **groupe d'animation** permettrait la décoration des rues et places par la réalisation de sujets thématiques lors de fêtes traditionnelles comme Pâques et Noël ou au gré des saisons. Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces actions, prenez contact avec la mairie.

Bilinguisme. Depuis une année, les écoles primaires de Rombach fonctionnent en site bilingue à parité. Nous sommes dans une région où la pratique de l'Allemand offre des avantages importants. De très nombreux emplois existent outre Rhin et certaines de nos entreprises ont des attaches en Allemagne. Pour la rentrée de septembre, seul un enfant Rombéchat est inscrit en école bilingue. Dommage !

Civisme. Je profite également de cette page pour lancer un appel au civisme. Au printemps, de trop nombreuses « petites dégradations » aux abords de l'école maternelle m'ont obligé à réagir et à solliciter les parents afin de faire prendre conscience du bien public à leurs enfants. Si tout un chacun peut en profiter, tout le monde doit le respecter !

A toutes et à tous, bonne lecture et bonnes vacances !

Jean-Luc Fréchard

Maire de Rombach-le-Franc



Le Bilan financier de 2007



Une salle du conseil et des mariages toute neuve

**1 237 200 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,
974 483 € réalisés dont 263 663 € pour des travaux d'investissement,
1 262 900 € de prévision en recette,
1 034 393 € réalisés soit un excédent de 59 910 €.**

D'un excédent prévisible de 25 700 €, les comptes de 2007 se soldent par un excédent global de près de 60 000 €.

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de 170 711 €. Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 107 787 € soit un excédent réel de 62 924 €.

Au niveau des résultats, on retiendra :

- Un résultat net de la forêt de 20 417 €. Malgré une reprise des cours du bois, les résultats nets restent faibles.
- Suite à l'emprunt de 100 000 € réalisé en 2007, la dette par habitant est en légère augmentation à 459 € contre 380 € précédemment.
- Des produits fiscaux en légère baisse de 2% suite à la baisse des attributions de compensation de la CCVA.
- Une baisse de 1,5% des charges de fournitures
- Des travaux en progression pour 238 770 €

Le **compte administratif du budget eau - assainissement** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 44 443 €.

On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 40 266 €
- des ventes d'eau pour 72 998 €
- des travaux pour 22 278 €

Le **compte administratif du budget camping** se solde, quant à lui, par un déficit de 21 957 € lié à la non réalisation d'un emprunt.

On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 20 860 €.
- des recettes pour 26 779 €

Par ailleurs, le **budget CCAS** dégage un excédent de 637 €.



Les Investissements de 2007

PROGRAMMES	Dépense 2007
Remboursement d'emprunts	30 592.99 €
Chemin Naugigoutte haut	38 933.39 €
Chemin de Biagoutte	18 478.20 €
Mur chemin de la Biaise	7 149.22 €
Achat de terrain	8 098.62 €
TOTAL VOIRIE	72 659.43 €
Espace Raymond Hestin réhabilitation mairie écoles	1 508.16 € 41 905.59 €
Ravalement salle de musique	734.07 €
Etude chauffage bois	3 181.36 €
Maison forestière	9 343.16 €
TOTAL BATIMENT	56 672.34 €
Modif POS	3 522.22 €
Local Ski SMAM	743.94 €
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	4 266.16 €
Réseaux secs rue du Couty	61 123.37 €
Amélioration pastorale	7 458.89 €
Mobilier urbain	581.43 €
Eclairage de Noël	1 939.90 €
Réseaux secs Feignet	2 265.75 €
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	73 369.34 €
matériels pour écoles	2 331.63 €
Place des fêtes	1 949.48 €
Uniformes Musique Ste cécile	2 885.00 €
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	7 166.11 €
achats forestiers	447.17 €
Chemins forestiers	32 288.30 €
TOTAL FORET	32 735.47 €



Assainissement et adduction d'eau potable pour le Feignet



Pose d'enrobé sur des chemins communaux à Naugigoutte



Aménagement paysager place des fêtes avec création de places de parking

Tous ces investissements se chiffrent à 238 770 €. A cela s'ajoutent les investissements au budget eau pour 22 278 € et pour 2615 € au camping. Il faut également intégrer les remboursements d'emprunt pour 30 933 € au budget général, pour 8847 € au budget eau assainissement et 4000 € pour le camping.

Pour réaliser ces investissements, nous avons bénéficié de 31 980 € de subvention du département du Haut-Rhin et de la région Alsace, de 13 000 € de l'Etat et de l'Europe et de 37 897 € de fonds de compensation de TVA.

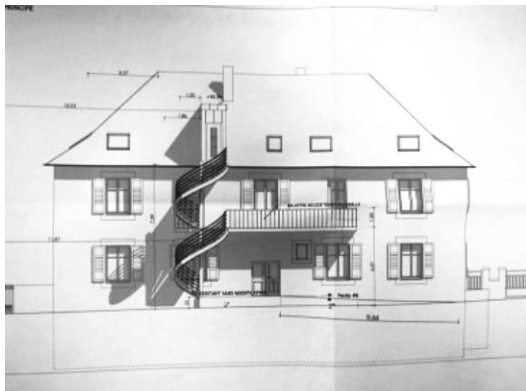
Nous avons, par ailleurs, réalisé un emprunt de 100 000 €.



Réfection du chemin forestier de la Vaurière



Les budgets 2008



Escalier de secours de la mairie-école

1 204 000 € de dépenses, tous budgets confondus

1 219 400 € de recettes soit un excédent prévisible de 15 400 € avec 460 000 € de travaux d'investissement programmés dont 100 000 € d'écritures d'ordre de régularisation comptable des travaux d'assainissement.

Le budget général 2008

Il s'équilibre à **670 000 €** en section de fonctionnement dont **80 000 €** de prélèvement pour investissement et à **513 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 162 000 €
- Des charges de personnel pour 261 500 €
- Un budget prévisionnel de l'exploitation forestière de 125 300 € affichant un léger excédent avec 127 000 € de prévision de vente de bois.
- Des investissements importants pour 359 000 € dont 62 000 € pour les voiries, 171 000 € pour les bâtiments, 8 000 € en équipements divers, 42 000 € pour le cadre de vie (éclairage et ouverture des paysages) et 75 000 € pour la culture loisir (orgues et aire de jeux).
- Un emprunt de 69 000 €. La dette par habitant sera stable à environ 500 € par habitant.
- Des aides escomptées pour 193 000 € et 60 000 € de récupération de T.V.A.

Le budget eau assainissement 2008

Il s'équilibre à **120 000 €** en section d'exploitation dont **15 000 €** de prélèvement pour investissement et à **174 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Une redevance d'eau et d'assainissement communale par m³ sans augmentation depuis de nombreuses années.
- Des investissements pour **107 300 €** concernant la régularisation de la dernière tranche du raccordement sur Sélestat et les travaux sur le collecteur rue du Général de Gaulle.
- 51 900 € de taxes à l'agence de l'eau et au gestionnaire de la STEP.
- Pas d'emprunt prévu. La dette par habitant était fin 2007 de 126 €. Elle passera à 116 € fin 2008.

Le budget « Camping » 2008

Il s'équilibre à **63 000 €** en section d'exploitation et à **61 000 €** en section d'investissement dont **39 400 €** d'amortissements. On retiendra :

- Des recettes pour **30 000 €** et des frais de gestion pour **22 300 €**.
- Un emprunt de **22 000 €** de report de 2007.

Le budget CCAS 2008

Le montant de ce budget est de **3000 €**. Comme chaque année, la grande partie de ce budget est consacrée aux actions en faveur de nos anciens.



Les Investissements prévus en 2008

Programme	Coût prévisionnel	Aides prévues
Chemin de Naugigoutte (partie basse)	37000	17000
Chemin de Biagoutte	25000	11100
Place des fêtes	7000	
Achat de terrain	7000	
TOTAL VOIRIE	76000	28100
Réhabilitation mairie-école	90000	38000
WC services techniques	6000	800
Chauffage bois (1 ^{ère} tranche)	75000	37000
TOTAL BATIMENT	171000	75800
Outillage	1000	
Matériel pour les écoles	2000	
Registres d'état civil	1000	
Mobilier pour la salle du conseil	5000	
Matériels audio-visuels	2000	
Rénovation des orgues	45000	22500
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	56000	22500
Eclairage Hargoutte	22000	4000
Amélioration pastorale	15000	31000
Mobilier urbain	2000	
Eclairage de Noël	2000	
Eclairage Grotte de Lourde	1000	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	42000	35000
Plants forestiers	1000	
TOTAL FORET	1000	
Acquisition de matériel	1000	
Régularisation de raccordement sur Sélestat	100000	100000
Travaux divers	6300	
TOTAL ASSAINISSEMENT	107300	100000



Des blocs reconstitués avec du granite rose pour délimiter les emplacements de parking place des fêtes



Projet d'aire de jeux place des fêtes pour les grands...



Et pour les plus petits....

Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 453 300 €, il est attendu 295 000 € de subvention. Par ailleurs, un emprunt global de 91 000 € est prévu pour l'équilibre du budget. (69 000 € au budget général et 22 000 € pour le camping). Il ne sera pas réalisé en totalité. La dette globale reste stable.

Commentaires

1. Travaux de voirie

- Avec la pose d'enrobés chemin de Biagoutte et chemin de Naugigoutte, toutes les voiries communales extérieures au village sont refaites. Outre le fait d'apporter plus de confort pour les habitant des écarts, la pose d'enrobés minimise les coûts d'entretien et facilite le déneigement.



- L'aménagement de la place des fêtes se dessine. En 2008 et 2009, il est prévu de mettre en place des aires de jeux pour les petits et les plus grands. Une place importante sera donnée à la convivialité avec la pose de bancs. Le bois sera utilisé pour la confection de certains éléments.

2. Travaux de bâtiments

- La maîtrise d'œuvre concernant le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à bois va être lancée en automne pour une réalisation possible en 2009 en fonction des financements obtenus. Cette opération ne générera pas d'économie substantielle mais elle permet de maîtriser les coûts énergétiques et d'utiliser une ressource importante existant dans notre forêt communale. L'amortissement des travaux se fera sur 15 ans.
- En ce qui concerne les travaux en mairie, la salle du conseil est terminée. Le nouveau mobilier est commandé. Tout le système de sécurité incendie est en place ainsi que l'éclairage de secours. La pose de l'escalier de secours sera réalisée durant les vacances scolaires avec l'agrandissement d'une salle de classe. Concernant l'accessibilité handicapés, une rampe d'accès sera installée dans la cour ainsi que des WC spécifiques



Agrandissement d'une salle de classe



Construction des issues de secours



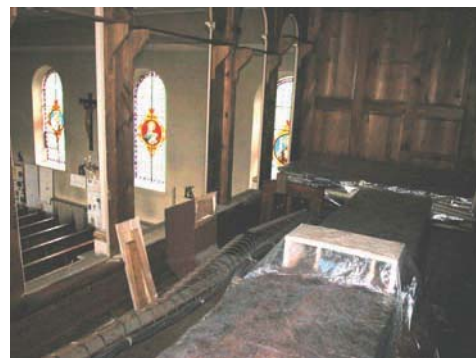
Tous les tuyaux sont démontés

3. Rénovation des orgues

- Les travaux concernant le relevage des orgues viennent de démarrer avec le démontage total de l'instrument. Chaque tuyau sera vérifié et toutes les membranes en peau seront changées. Les boiseries subiront un traitement contre les insectes. Tout devrait être terminé pour les fêtes de fin d'année et cette restauration permet d'avoir un instrument en état pour une trentaine d'années.



Le buffet sera restauré



Les tuyaux de montre seront remplacés par des tuyaux en étain



L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

----- Rapport annuel 2007 -----

Bilan de la consommation

Nous avons consommé 33 418 m³ en 2007 contre 32 485 en 2006 soit une consommation en augmentation de près de 3%. La consommation journalière moyenne a été de 91 m³. Les recettes en 2007 étaient de 72 773 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 40 226 € dont 6100 € de participation à l'investissement de la station d'épuration de Sélestat. En 2008 apparaîtront les premiers versements au titre du traitement des eaux usées envoyées à la station durant l'année 2007. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2007. La dette par habitant sur le budget eau-assainissement est de 126 €.

	Années	2006	2007
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		803	789
Volumes d'eau facturés		32 485	33 418
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		709	695
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		28 655	29 159

Production et état du réseau

Pas de problème d'alimentation en eau potable en 2007. En 2007, 43601 m³ sont sortis des réservoirs de la Hingrie et de la Vaurière contre 44 285 m³ en 2005 soit 150 litres par jour et par habitant en moyenne. En 2007, le trop plein de la Vaurière a fourni 18 400 m³ au réseau de Lièpvre soit 50 m³ par jour en moyenne. On a constaté et réparé une seule fuite en janvier.

Le rendement du réseau (volume consommé / volume produit) s'est encore amélioré à 79%.

La consommation moyenne facturée sur Rombach est de 116 litres par jour et par habitant soit 42 m³ par an. Par habitant, la facture moyenne annuelle pour la partie eau potable seule est de 40 € ; elle est de 95 € en incluant les redevances à l'agence de l'eau et les taxes d'assainissement.

Potabilité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité sur les deux captages (Vaurière et Hingrie). La qualité bactériologique est satisfaisante. Elle est douce et l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive avec un risque de dissolution des métaux des conduites. La ressource en eau est bien protégée des apports en nitrates. (teneur inférieure à 6,5 mg/l avec une norme à 50 mg/l).

En 2007, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire suivante : « **L'eau respecte l'ensemble des exigences de qualité réglementaires et sanitaires. Toutefois, elle est agressive pour les installations sans incidence directe pour la santé** ».

Les tarifs

Les tarifs communaux sont toujours stables. La redevance à l'agence de bassin a baissé en 2007 mais elle va retrouver sa valeur 2006 en 2008.

années	2006	2007	2008
Eau	0.960	0.960	0.960
Assainissement	0.610	0.610	0.610
redevance pollution à l'agence de bassin	0.665	0.606	0.345
redevance collecte à l'agence de bassin			0.300
redevance de prélèvement	0.016	0.016	0.016
Redevance au fond national			
total (prix au m³)	2.251	2.192	2.231
location semestrielle du compteur	4.120	4.120	4.120

Le traitement des eaux usées

Véolia assure la gestion de la station d'épuration de Sélestat par le biais d'une délégation de service publique. A compter du 1^{er} janvier 2007, le coût du traitement est de 0,69 € HT soit 0,73 € TTC/m³. Il faut ajouter le coût de location de la STEP et celui de la gestion des réseaux soit 12 et 5 centimes. Pour 2007, le coût du traitement qui sera versé en 2008 est de 21 286 €.

RAPPEL : L'eau est distribuée avec une pression pouvant être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries. **Un clapet anti-retour est également préconisé.**



Les décisions du conseil municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2007

1402°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2007

1403°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget « Camping »

Afin de permettre la finition des travaux et principalement le branchement électrique, le Maire propose une ouverture de crédit aux comptes 21(acquisitions) et 23 (travaux) de 2000 €. Ces dépenses seront couvertes par un emprunt complémentaire de 4000 €.

1404°) RENOVATION DES ORGUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de les remettre en bon état de fonctionnement, les orgues Schwenkedel de 1935 de l'église paroissiale Ste Rosalie nécessitent une rénovation complète.

Un devis chiffre les travaux de relevage à 38 075 € HT soit 45 537,70 € TTC. Le Maire propose d'inscrire cette rénovation au budget 2008 et de solliciter auprès des partenaires une subvention la plus élevée possible.

1405°) DIVERS

1. Point sur les travaux et les financements

Chemin de la Biaise : Les travaux de reconstruction du mur de soutènement ont été réalisés en régie pour environ 2000 €.

Chemin de Naugigoutte : la demande de subvention auprès du CG 68 est en cours

Chemin de Biagoutte : accord de financement dans le cadre de la DGE

Chemins forestiers : démarrage des travaux prochainement

Maison forestière : accord des financeurs et permis accordé ; travaux en cours

Mairie école : les résultats des offres sont conformes aux prévisions de l'architecte et se chiffrent maîtrise d'œuvre comprise à 120 000 € TTC pour une prévision budgétaire de 125 000 € TTC

2. Point sur l'activité de la CCVA

Attribution de compensation

Le prévisionnel 2008 de la CCVA fait apparaître une diminution des recettes de 185 000 €. Sachant qu'il n'y a pas d'économie à faire dans le fonctionnement sauf à supprimer des services, ce qui n'est pas la volonté des élus, il reste deux solutions pour couvrir ce montant : soit diminuer les Attributions de Compensation ou mettre en place une fiscalité mixte. Le conseil communautaire est majoritairement favorable à la diminution des AC mais la délibération requiert l'unanimité pour être valable. Après la diminution de 5262 € portant le montant à 28 233 €, le prévisionnel porte la diminution complémentaire maximum à 2700 €.

Ville et Pays d'art et d'histoire

Dans le cadre du label, une première visite est programmée le 24 juillet sur Rombach le Franc.

3. Achat de terrain

Terrain Reling parc 111 section 7 de 20,24 ares à Naugigoutte.

Le conseil donne son accord pour faire une proposition d'acquisition à hauteur de 15 € l'are en laissant la priorité aux voisins.

4. Mise aux normes du refuge du Club Vosgien de Lièpvre Rombach le Franc

Une demande de mise aux normes du refuge est faite en mairie pour un montant de travaux de 13 542,91 € TTC. La participation communale pourrait s'élever à 20%. Afin de prendre une décision, le conseil sollicite le Maire pour demander les statuts et les comptes financiers de l'association.

5. Conseil d'école maternelle

Mireille Boubel fait part de quelques petits travaux d'entretien à réaliser. Par ailleurs, une demande d'acquisition de matériels d'éducation physique pour 1500 € est faite par les enseignantes dans le cadre des programmes obligatoires.

6. Aire de jeux place des fêtes

Suite à la décision de la commission d'installer une aire de jeux à l'arrière de la place des fêtes, Robert Stouvenot fait part de son opposition à ce projet si le stationnement des Poids Lourds n'est pas interdit sur la place, les manœuvres pouvant s'avérer dangereuses.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2007

1406°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2007

1407°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 du budget général

Afin de permettre le paiement de la rénovation du local de stockage des skis de fond à l'école d'Echery et de réaliser une première tranche de travaux sur le chemin de Biagoutte qui est en très mauvais état, le maire propose un virement de crédit du chapitre 23 au chapitre 20 de 1000 € et une ouverture de crédits au chapitre 23 de 10 000 €. Cette dépense sera couverte par une ouverture de crédits de 10 000 € au chapitre 13 (subvention de l'état).

1408°) FIXATION DES TAUX DE PROMOTION RELATIFS AUX AVANCEMENTS DE GRADE



DECIDE de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement à 100%.

1409°) RAPPORT ANNUEL 2006 DU SYMTESE

Le Maire fait part à l'assemblée du rapport annuel 2006 du SYMTESE. Il informe plus particulièrement l'assemblée sur la signature d'une convention avec ce dernier définissant les prérogatives de chacun. Le raccordement est effectif depuis septembre 2006 et une participation financière sera versée au délégataire VEOLIA concernant le traitement des eaux usées et le loyer de la station pour 0,90455 € TTC soit 26 000 € pour 29 000 m³.

1410°) RAPPORT ANNUEL 2005 DE LA CCVA

Le Maire fait part à l'assemblée du rapport annuel 2006 de la Communauté des Communes du Val d'Argent. Il informe plus particulièrement l'assemblée sur les différents services, la signature d'une 4^{ème} charte de développement local avec le département, l'avancement des grands projets et l'évolution financière de la structure.

1411°) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder au taux de 100 % l'indemnité annuelle de conseil calculée selon l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au nouveau comptable public, Monsieur Charles METZGER.

1412°) TARIF et AMORTISSEMENT DES BIENS : Budget « camping »

1413°) MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DES SOLS

1414°) SERVITUDE DE COUR COMMUNE

Le Maire explique qu'une demande de permis est déposée par Pierre FRECHARD pour l'adjonction d'une terrasse sur la parcelle 730 section 11 avec servitude de cour commune. Cette terrasse ne créera aucune gêne pour la commune mais sera située à 3 m de la limite communale.

Pour délivrer un permis de construire à moins de 4 m de la limite, il est nécessaire d'instaurer une servitude de cour commune. Il est donc proposé de mettre en place cette servitude sur les parcelles 307, 579 et 829 section 11 au profit de la parcelle 730 section 11.

Les frais d'inscription seront à la charge du demandeur.

1415°) DIVERS

1. Aide au club vosgien de Lièpvre - Rombach

Suite à la demande de certains conseillers, le Maire fait part au conseil des statuts de l'association. Ces statuts confirment qu'en cas de dissolution de l'association, le patrimoine sera attribué à une ou plusieurs collectivités territoriales. Par ailleurs, la situation financière de l'association ne permet pas de réaliser ces travaux de mises aux normes sans aides. Le conseil donne son accord pour une aide de 20% du montant des travaux dans la limite de 2709 €. Cette aide sera inscrite au budget primitif de 2008.

2. Fréquentation du camping

Malgré une année très mauvaise du point de vue climatique, les recettes s'élèvent déjà à 20 000 € HT au 20 août contre 13 000 € HT pour l'année 2006 grâce à la location des chalets. Au niveau de la fréquentation hors chalet, les statistiques sont identiques à 2006 qui était meilleure que 2005.

3. Point sur les travaux

Rénovation de la mairie en cours. Travaux école prévus à la Toussaint.

Les travaux sur chemins forestiers sont quasi terminés.

La rénovation du chemin de Naugigoutte est prévue semaine prochaine de même qu'une première tranche du chemin de Biagoutte. Les raccordements des différents réseaux secs rue du Couty sont terminés.

4. Kermesse

Le conseil attribue un bac à fleurs en rondin de 1 m par 0,5 m au conseil de fabrique pour la kermesse du 9 septembre prochain.

5. Modification du POS

Le maire fait part du projet de modification du règlement de la zone NC. Il n'y a pas de remarque particulière de la part des conseillers.

6. Déménagement du Père Bernard

Par courrier en date du 18 juillet, le Père Bernard fait part au maire de son déménagement sur Lièpvre. Le maire fait part au conseil du courrier adressé par le Père Bernard. Concernant le devenir du logement, un courrier sera envoyé à l'évêché. Si le logement devait rester vide, le conseil envisage de le louer.

7. Pays d'art et d'histoire

La réalisation d'une brochure « Raconte-moi Rombach » à destination des enfants est en cours.

8. Chaufferie au bois

Ce projet permettra d'avoir une stabilité des coûts d'énergie au niveau communal en sachant que Rombach dispose de suffisamment de matières premières. Compte tenu des aides à recevoir pour ce projet, le retour sur investissement est de 14 ans. Le conseil opte pour poursuivre la démarche afin de finaliser ce nouveau mode de chauffage. Un cabinet sera choisi pour établir le dossier technique.

9. Etape de légende



L' « étape de légende » passera à Rombach le 23 septembre prochain. La route sera fermée de 7h30 à 10h50.

10. Incivilités

Richard Marchal fait part au conseil de diverses incivilités et dégradations, en particulier place des Quatre Routes et aux abords de l'école maternelle. Un courrier sera adressé aux parents concernés pour leur rappeler leurs responsabilités et leur devoir éducatif.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2007

1416°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2007

1417°) ACHAT DE TERRAIN

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle **23 section 14** au prix de 20 € l'are soit 3234 € auprès de M. DESCHAMPS René demeurant à URBEIS, 6 rue du Général de Gaulle.

CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'achat de ce terrain.

PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

1418°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2007 AU BUDGET GENERAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE le versement de cette subvention de 2709 € au club vosgien de Lièpvre / Rombach le Franc sur présentation des pièces justificatives.

DECIDE le virement de crédits suivant :

du chapitre 22 (Dépenses imprévues) au chapitre 65 (subvention) pour 3000 €.

1419°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES d'investissement avant le vote aux budgets 2008

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2007 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote des budgets de l'exercice 2008 qui reprendront globalement ces crédits.

1420°) TARIFICATIONS 2008

1421°) REGULARISATION D'ECRITURES AU BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

1422°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

- Exercice 2004 du Budget Général pour un montant de **4 800,80 €**

- Exercice 2003 du Budget Eau - Assainissement pour un montant de **4,12 €**

1423°) RENOUELEMENT AGREMENT GARDE CHASSE

Monsieur Antoine GRUSON adjudicataire du lot de chasse n°3 a sollicité la préfecture en vue du renouvellement de **Monsieur Michel BATLOT demeurant 59, rue du Hoimbach à Lièpvre**, en tant que garde chasse privé.

1424°) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

1425°) ACHAT DE TERRAIN (complète la délibération 1381)

Le Maire rappelle la proposition faite à M. BOULANGER demeurant à 68660 Rombach le Franc, 6 rue du Général de Gaulle pour l'achat d'une partie des parcelles 734, 735 et 844 section 11 afin de prévoir quelques places de parking supplémentaires.

Après arpentage, l'achat concerne les parcelles 863/364 pour 32 m², 865/364 pour 14 m² et 867/364 pour 21 m² section 11 soit une superficie totale de 67 m²

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles 863/364, 865/364 et 867/364 section 11 au prix de 6000 € l'are soit 4020 €.

CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'achat de ce terrain.

PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

1426°) CERTIFICATION « PEFC ALSACE » DE LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le renouvellement de l'adhésion à la certification « PEFC » pour la forêt communale avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée avec faculté de rétractation à tout moment.

DECIDE de verser une contribution de 0,11 € par hectare et par an et une contribution forfaitaire de 10 € pour frais par période de cinq ans.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune de Rombach le Franc à la certification « PEFC ».



1427°) DIVERS

1. Réparation des orgues

Le Maire fait part au conseil des bons résultats financiers de la kermesse. Par ailleurs, un diagnostic a été fait par un spécialiste pour le compte du CG 68 sur l'intérêt de la rénovation.

2. Informations sur le site bilingue

Suite à la réunion à la mairie de Lièpvre le 26 octobre, des cartes de transports seront distribuées aux élèves avec signature des parents après avoir pris connaissance du règlement.

3. Travaux 2008

La salle du conseil est opérationnelle. Un nouveau mobilier sera choisi prochainement. Des devis complémentaires sont en cours de chiffrage pour la mise en place de WC handicapés et l'agrandissement d'une salle de classe. Le financement sera ajusté au BP 2008

Concernant les voiries, il s'agit d'enrober le chemin de Biagoutte et la partie basse de Naugigoutte. Un devis est en cours pour chiffrer l'enfouissement des réseaux secs et la rénovation de l'éclairage public à Hargoutte.

La mise en place d'un columbarium ou de petits emplacements pour urnes funéraires est envisagée au cimetière. Un contact sera pris avec les professionnels.

Un devis pour rénovation des WC publics sera demandé.

4. Presbytère

Suite au courrier adressé par le Maire, l'évêché demande à ce que la situation de vacance se prolonge jusqu'au printemps 2008 afin de trouver un éventuel occupant. Si la vacance perdure, le logement sera loué à titre précaire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2007

1428°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2007

1429°) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire propose l'acquisition d'une parcelle de forêt jouxtant les parcelles forestières 52 et 54 et appartenant à Mme Josephine HERMENT, 110 rue Maurice Burrus à Ste Croix aux Mines. L'acquisition porterait sur la parcelle 48 section 16 d'une superficie de 24,26 ares. Une estimation porte la valeur des bois à 2527 € et la valeur du sol à 336 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle **48 section 16** au prix de 2863 € auprès de Mme Josephine HERMENT, 110 rue Maurice Burrus à Ste Croix aux Mines.

CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'achat de ce terrain.

PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

1430°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2007 AU BUDGET GENERAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 60 € à la coopérative scolaire du Lycée Louise WEISS et de 600 € au comité des fêtes de Rombach.

1431°) Location de terrain

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder à Madame Julia Stouvenot Kortmann, domiciliée à Rombach le Franc, 42a, Voulhimont, une concession communale pour les terrains situés :

Section 14 parcelle 99 d'une superficie de 2,25 ha environ

Section 14 parcelle 100 d'une superficie de 0,28 ha environ

moyennant une redevance annuelle de **11,45 €** pour un hectare et **6,76 €** l'hectare supplémentaire, pour l'année 2008.

Il est précisé que les chemins et sentiers communaux ne sont pas loués et doivent rester libre à la circulation.

Cette concession est valable neuf ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

1432°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 du budget général

Pour l'inscription budgétaire des travaux en régie, il faut prévoir un virement de crédits en recette du compte 7478 au compte 722-042 de 10 000 € et en dépense du compte 2313 au 2313-040 pour le même montant.

1433°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 du budget camping

Le coût des dépenses d'énergie électrique est plus important que prévu et le maire propose une ouverture de crédits au chapitre 11 de 2 000 €. Cette dépense sera couverte par une ouverture de crédits de 2 000 € de recettes supplémentaires au chapitre 70.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir deux virements de crédits du chapitre 67 au 60 et 64 pour 1000 € et du chapitre 23 au 21 pour 500 €.

1434°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget CCAS



Suite à une aide spécifique prise en charge par le conseil général du Haut-Rhin, il y a lieu de prévoir deux ouvertures de crédits en recette et en dépense de 700 €.

1435°) DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Priorité 1) Aménagement d'une aire de jeux place des fêtes

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et afin de permettre aux familles avec des enfants en bas âge de se divertir, il est envisagé d'acquérir plusieurs jeux ludiques et sportifs et d'aménager un petit espace place des fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer l'aménagement d'une aire de jeux place des fêtes pour un montant total de 41 898,32 € TTC au courant de l'année 2008.

SOLLICITE auprès de l'Etat (Dotation Globale d'Equipement) une subvention pour aider au financement de ces travaux. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2008.

ARRETE le plan de financement suivant : Subvention DGE sollicitée **14 012,82 € soit 40%**

Autofinancement	27 885,50 €
TOTAL TTC	41 898,32 €

S'ENGAGE à prendre à la charge de la commune le solde du coût de l'opération même si les aides accordées sont inférieures à celles sollicitées présentement.

Priorité 2) Rénovation de l'éclairage public rue de Hargoutte

L'éclairage public rue de Hargoutte est ancien, vétuste et sujet à de nombreuses pannes. Plusieurs tranches de rénovation ont déjà été réalisées dans le village et il s'agit de poursuivre cette rénovation avec enfouissement des réseaux et pose de candélabres. Il est prévu en 2008 la réhabilitation de l'éclairage public rue de Hargoutte. La totalité des travaux s'élève à **17 111,50 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer la rénovation de l'éclairage public rue de Hargoutte pour un montant total de 17111.50 €TTC au courant de l'année 2008.

SOLLICITE auprès de l'Etat (Dotation Globale d'Equipement) une subvention pour aider au financement de ces travaux. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2008.

ARRETE le plan de financement suivant : Subvention DGE sollicitée **4292,90 € soit 30%**

Autofinancement	12 818,60 €
TOTAL TTC	17 111,50 €

S'ENGAGE à prendre à la charge de la commune le solde du coût de l'opération même si les aides accordées sont inférieures à celles sollicitées présentement.

1436°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

- Exercice 2004 du Budget Eau - Assainissement pour un montant de **8,24 €**
- Exercice 2005 du Budget Eau - Assainissement pour un montant de **8,24 €**

1437°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2008

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2008 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC ne génère cette année que 116 000 € brut de vente de bois et pour boucler correctement le budget primitif 2008, il serait nécessaire d'abonder cette recette de 10 000 € soit environ 150 m³ de bois d'œuvre. Une proposition sera faite en ce sens à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes HT à **116 020 € pour 2058 m³** ainsi que des coupes en vente sur pied pour une recette nette prévisionnelle de **11 580 € pour 739 m³** en sollicitant auprès de l'ONF une augmentation du volume de 150 m³ de bois d'œuvre.

APPROUVE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2008 en forêt communale.

DELEGUE le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal et sans maîtrise d'œuvre de l'Office sur l'entretien de la voirie.

VOTE les crédits correspondants à ce programme de travaux à inscrire au budget 2008, soit **0 € HT** de travaux d'investissement et **20 678 €HT** de travaux d'entretien.

VALIDE la proposition d'état d'assiette des coupes de l'ONF pour 2009.

1438°) DIVERS

1. Remerciements

Le maire fait part au conseil des remerciements du Club vosgien de Lièpvre - Rombach le Franc pour la subvention versée afin de rénover le rez-de-chaussée du refuge de la Hingrie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2008

1439°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2007



1440°) LOYER DU PRESBYTERE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le loyer mensuel du logement du presbytère comprenant le hall d'accueil d'entrée et l'appartement à l'étage pour 158,86 m², le grenier et le garage de 16,83 m² à 400 €.

CHARGE le maire de signer les baux de location.

PRECISE que les charges (eau potable, assainissement, ordures ménagères et chauffage électrique) seront à la charge du locataire.

1441°) LOCATION DE TERRAINS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder à Madame Marie Rose GIRARDIN, domiciliée à Rombach le Franc, 23, Pierreusegoutte, une concession communale pour les terrains décrits ci dessus pour une surface totale de 6, 6342 ha moyennant une redevance annuelle de **11,45 €** pour un hectare et **6,76 €** l'hectare supplémentaire, pour l'année 2008.

Il est précisé que les chemins et sentiers communaux ne sont pas loués et doivent rester libre à la circulation.

Cette concession est valable neuf ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

1442°) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

1443°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2008 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **13 724 €** (14518 € en 2007).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **2000 €** sera versée au CCAS et **400 €** au GAS. Une subvention de **3500 €** est proposée au Comité des Fêtes à l'occasion de la « Fête en Val d'Argent » et de **500 €** pour la descente du Col de Fouchy.

Une subvention de **2500 €** est proposée pour le Comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **1600 €** sont proposés pour l'organisation du concours des maisons fleuries. La participation à la ronde des fêtes est de **428 €**. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année.

Par ailleurs, afin de soutenir la musique Caecilia dans le recrutement, une aide de **100 €** est reconduite pour les élèves inscrits à l'école de musique avec un engagement moral des parents sur une adhésion à la musique Caecilia de trois ans minimum.

1444°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008

Sur proposition du Maire, il est proposé au conseil municipal de conserver les taux 2007.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les taux figurant dans le tableau ci-dessous avec les produits suivants :

Désignation des Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	709 040 €	8.05%	57 078 €
Taxe Foncière Bâti	558 689 €	9.22%	51 511 €
Taxe Foncière Non Bâti	50 698 €	45.45%	23 042 €
TOTAL			131 631 €

1445°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2008

1446°) MOTION POUR LA SAUVEGARDE DU BILINGUISME

1447°) MOTION POUR LE MAINTIEN DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES SUR SELESTAT

1448°) SOUMISSION DE PARCELLES COMMUNALES AU REGIME FORESTIER

Le maire propose de soumettre un certain nombre de parcelles de forêts au régime forestier. Ces propositions émanent soit des agents de l'Office afin de rationaliser le périmètre des parcelles forestières, soit elles sont consécutives à des échanges ou achats de parcelles. Certaines sont d'un intérêt économique, d'autres, plutôt d'un intérêt environnemental ou cynégétique. La surface totale proposée à la soumission est de 29 ha 56 a 35 ca.

1449°) VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET 2010/2029

Le Maire présente au conseil le projet d'aménagement 2010 / 2029 dans ses grandes lignes. Globalement, la gestion principale se fera sous forme de futaie irrégulière. Cette technique minimise les travaux d'entretien.

Concernant les possibilités de coupes, les volumes sont légèrement inférieurs au précédent aménagement avec



4600 m³ de bois par an. Les prévisions de recettes annuelles escomptées sont en moyenne de 135 318 €. Concernant les travaux d'entretien et d'infrastructure, l'aménagement envisage des dépenses moyennes de 38 863 € par an contre 45 409 € durant le précédent aménagement. Les frais d'exploitation sont estimés à 82 500 €.

Le bilan financier fait apparaître une recette nette de 29 €/ha/an contre 118 €/ha/an précédemment.

1450°) GARANTIE D'EMPRUNT POUR HFA / DOMIAL

1451°) DIVERS

1. Marchés publics

Ci joint la liste des marchés de moins de 90 000 € HT attribués en 2007. Elle est consultable sur le site internet de la CCVA.

2. Remerciements

Le Maire remercie officiellement les généreux donateurs pour le financement du repas de nos anciens dans le cadre du CCAS.

3. Piste cyclable

M. Jacques Gnaedig s'informe de la continuité de la piste cyclable entre Lièpvre et Rombach. Pour l'instant, la piste créée par la commune de Lièpvre s'arrête au lotissement du Vieux Moulin. Contact sera pris avec la commune de Lièpvre pour étudier la poursuite de la piste vers Rombach par le vieux chemin.

4. Défibrillateur automatique

M. Jacques Gnaedig demande s'il ne serait pas opportun de mettre en place un défibrillateur automatique sur Rombach. Le maire précise qu'un « prompt secours » est opérationnel sur Rombach et Lièpvre depuis le 1^{er} février durant la nuit et le samedi toute la journée. L'intervention « prompt secours » ne concerne que le secours à personne et elle est organisée par le personnel du centre de secours du Val d'Argent.

Parallèlement, la mise en place d'un défibrillateur sera étudiée.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

1452°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1453°) ELECTION DU MAIRE

Le président propose la candidature de Jean-Luc Fréchar. Aucun autre candidat ne se déclarant, il propose de passer au vote.

Monsieur **Jean-Luc FRECHARD** avec **14 voix**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et immédiatement installé. Applaudissements.

Le nouveau Maire remercie les conseillers pour leur confiance. Même s'il n'y avait pas de suspense, le moment est émouvant. Le Maire remercie officiellement et très chaleureusement les électeurs qui ont fait confiance à notre liste. Il remercie tous les colistiers de leur engagement et de leur confiance. Il s'engage à travailler pour le bien commun et pour tous les Rombéchants avec un objectif majeur qui est le bien être des habitants.

1454°) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose de fixer à deux le nombre d'adjoints. Il précise que ce nombre peut évoluer dans l'avenir en fonction des engagements des uns et des autres.

Il précise les responsabilités incombant à chacun.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE la création de **deux postes d'adjoints**

1455°) ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Madame **Mireille BOUBEL** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée ADJOINT et immédiatement installée. Applaudissements.

Mireille Boubel remercie les conseillers municipaux pour leur confiance. Elle précise qu'elle est conseillère municipale depuis 19 ans et qu'elle poursuivra son engagement pour Rombach.

1456°) ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Monsieur **Bernard KRIEGER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé ADJOINT et immédiatement installé. Applaudissements.

Il fait part de ses remerciements à tous ses collègues et remercie le Maire d'avoir su constituer une belle équipe.

1457°) ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité (un vote blanc),

NOMME les trois personnes suivantes :



Madame Mireille BOUBEL
Monsieur Jean-Luc FRECHARD
Monsieur Bernard KRIEGER

1458°) ELECTION DE TROIS DELEGUES AU « SIVU DES COMMUNES FORESTIERES DE LIEPVRE, ROMBACH-LE-FRANC ET SAINTE CROIX AUX MINES »

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité (un vote blanc),

DECIDE de nommer :

Monsieur Bernard KRIEGER
Monsieur Alain FRECHARD
Madame Armelle WILLEMIN

1459°) ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYMTESE

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité (un vote blanc),

NOMME ses deux délégués représentant la commune au sein du syndicat mixte, à savoir :

Monsieur **Pascal HESTIN** en tant que titulaire
Monsieur **Jean-Marie ROGEL** en tant que suppléant.

1460°) ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité (un vote blanc),

NOMME Jean-Luc FRECHARD représentant de la commune au sein du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008

1461°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2008

1462°) FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, le maire propose de fixer :

1) Les indemnités de Maire au taux maximal de l'indice 1015 soit **31 %**, pour une commune de 500 à 999 habitants, ce qui représente un montant mensuel brut de **1159,79 €** soit environ 940 € net.

2) Les indemnités d'adjoints au taux maximal de l'indice 1015 soit **8,25 %** pour une commune de 500 à 999 habitants, ce qui représente actuellement un montant mensuel brut de **308,65 €** soit environ 280 € net.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, à compter du jour d'installation du Conseil Municipal et pour la durée du mandat, l'indemnité du Maire à 31% de l'indice 1015 et l'indemnité d'Adjoint à 8.25% de l'indice 1015.

1463°) CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DE DELEGUES

1464°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2008 AU BUDGET GENERAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une subvention de 30 € au collège Sainte Marie de Ribeauvillé.

1465°) MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

1466°) FIXATION DES TARIFS DU MATERIEL AU CAMPING

1467°) FIXATION DES TARIFS DU MATERIEL DE LA SALLE POLYVALENTE

1468°) MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING MUNICIPAL

1469°) DIVERS

1) Réunion d'information.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des lettres de félicitations du Préfet et du Sous-Préfet. Ces derniers font part de leur soutien aux nouveaux élus et se tiennent à la disposition des nouvelles équipes municipales. Pour l'arrondissement de Ribeauvillé, une réunion d'information se tiendra le mardi 29 avril à 18h au collège des Ménétriers de Ribeauvillé. Si des conseillers sont intéressés par cette réunion d'information, ils doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie.

2) Bilinguisme

Les inscriptions en maternelle se font actuellement. Pour l'instant, concernant les enfants de Rombach, seuls 4 enfants sur 13 sont inscrits en classe bilingue plus un inscrit de Liepvre ; ce qui est peu. L'information sur l'intérêt du bilinguisme, principalement en Alsace, est difficile à partager. Pourtant, les chiffres le montrent, il y



a de moins en moins d'Alsaciens travaillant en Allemagne et surtout en Suisse par rapport à la barrière de la langue alors que ces régions frontalières ont un marché de l'emploi très dynamique.

3) Fête du village et Vendredi'namiques

Le président du comité des fêtes ayant démissionné, personne n'a pris le relais pour l'organisation de la fête en Val d'Argent. Une réunion avec les présidents des diverses associations sera organisée. L'office de tourisme propose également aux communes, dans le cadre des Vendredi'namiques, une possibilité d'organiser une soirée sur chaque commune. Décision pour le 25 avril.

4) Problème « Grosses ordures »

Mme Armelle WILLEMIN pose le problème du ramassage des gros déchets. Il est rappelé que le SMICTOM enlève gratuitement ces encombrants à domicile après en avoir fait la demande par téléphone (numéro vert : 0 800 77 04 13). Il est également fait état de plaques de glace en hiver sur certaines voiries. Le Maire signale que les routes sont gravillonnées mais non salées et que les équipements hivernaux (pneus neige admis) sont obligatoires sur Rombach.

5) Plaques d'égout

Mme Bénédicte POTTIER soulève le problème des plaques d'égout qui sont déstabilisées rue du Général de Gaulle et qui engendrent des vibrations et du bruit. La remise en état est du ressort de la commune et ces travaux seront prévus prochainement

6) Signalisation des sorties d'école

Mme Anne-Marie COLLAERT soulève le problème de signalisation des sorties d'école place des fêtes et sollicite la pose de panneaux. La question sera posée au service des routes du département concernant la réglementation en vigueur.

Par contre, il est rappelé que les parents cherchant leurs enfants doivent se garer à l'arrière sur la place des fêtes et non à l'avant où le stationnement et l'arrêt sont interdits pour faciliter les manœuvres des transports en commun.

7) Nettoyage de printemps

Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à cette matinée.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

1470°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2008

1471°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et afin de permettre aux familles avec des enfants en bas âge de se divertir et de se rencontrer, il est envisagé d'acquérir plusieurs jeux ludiques et sportifs et d'aménager un petit espace place des fêtes. Le Maire signale qu'une demande de subvention a été prise au titre de la DGE avec un avis favorable. La Communauté des Communes du Val d'Argent, dans le cadre de sa compétence en matière de petite enfance, apporte également sa contribution financière sous forme d'une subvention d'équipement, au financement de la mise en place de ce type d'équipement dans les communes à hauteur de 10% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer l'aménagement d'une aire de jeux place des fêtes pour un montant total de 41 898,32 € TTC en 2008.

SOLLICITE auprès la communauté des communes du Val d'Argent une subvention pour aider au financement de ces travaux. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2008.

ARRETE le plan de financement suivant : Subvention DGE sollicitée **14 012,82 € soit 40%**

Subvention CCVA sollicitée **3503,00 € soit 10%**

Autofinancement **24 382,50 €**

TOTAL TTC **41 898,32 €**

S'ENGAGE à prendre à la charge de la commune le solde du coût de l'opération même si les aides accordées sont inférieures à celles sollicitées présentement.

1472°) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

1473°) DELEGATIONS AU MAIRE

1474°) MISE A JOUR DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

1475°) DIVERS

1. Jumelage

Un appel est lancé pour trouver de nouvelles familles d'accueil dans le cadre du jumelage avec les Quatre Routes du lot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2008

1476°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 MAI 2008

1477°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2007

1478°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

1479°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007



1481°) DIVERS

1. **Désignation d'un conseiller à la commission « administration - finance » de la CCVA**
Des orientations financières importantes devront être prises au niveau intercommunal. Il est important que chaque commune soit partie prenante et représentée au sein de la commission intercommunale. Le conseil désigne Jean-Marie Rogel pour cette commission.
2. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**
Renoncement au droit de préemption urbain lors de la vente de l'atelier de Henri FEIL.
3. **Point sur la CCVA**
Rappel de différentes commissions.
Point sur les travaux : Tellure, Hartmann, Porte d'Alsace, Bagenelles...
Aide Alplast, transports scolaires et point financier
Réunion avec tous les conseillers le 21 juin matin
4. **Remerciements**
Les anciens qui sont en maison de retraite remercient le conseil pour le geste fait lors de la fête des mères.
Par ailleurs, le président du Val des Gouttes remercie également le conseil pour la subvention attribuée.
5. **Subvention au Club Vosgien**
En date du 29 avril, le Club Vosgien de Lièpvre Rombach le Franc sollicite une aide financière pour la rénovation de la toiture du refuge de la Hingrie. Le montant estimatif de l'opération est de 1715,43 € TTC. Le conseil donne son accord de principe pour une participation de 20% du montant TTC des travaux. La subvention sera accordée sur présentation des justificatifs.
6. **Prêt à Poster**
La Poste propose d'imprimer gratuitement des « Prêt à Poster » personnalisés pour Rombach. Un support informatique sera fourni.
7. **Agence postale communale**
Les horaires d'ouverture de la poste seront à nouveau modifiés suite au départ en retraite de personnel. Afin de proposer un service sur une plage d'ouverture plus grande, le conseil municipal étudiera la possibilité d'implanter une agence postale communale dans les locaux de la mairie. Cette agence offre quasiment les mêmes services que le bureau de poste en toute confidentialité. Les comptes des clients ne sont pas consultables par le personnel d'une agence postale communale et les retraits hebdomadaires sont limités à 300 €. L'implantation d'une telle agence implique une délibération conseil municipal. Un bail de 9 ans peut ensuite être signé entre la Poste et la commune avec participation financière de 833 € mensuels de la part de la Poste aux frais d'agence.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

1482°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUIN 2008

1483°) DELEGATIONS AU MAIRE

1484°) DISSOLUTION DU CONSISTOIRE DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE DE SAINTE MARIE AUX MINES

1485°) MODIFICATION DU P.O.S.

1486°) HORAIRE DES ECOLES PRIMAIRES

1487°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

1487°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

1489°) DIVERS

1. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**
Renoncement au droit de préemption urbain lors de la vente des maisons 114 et 114a rue du Général de Gaulle
2. **Installation classée**
Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral d'installation classée concernant l'entreprise SALM de Lièpvre.
3. **Conseil Municipal des enfants**
Le conseil municipal de Lièpvre projette de mettre en place un conseil de jeunes au niveau de l'école primaire. Le Maire de Lièpvre demande au conseil municipal de Rombach son avis sur une mise en place collectivement entre les deux villages. Le Maire fait part au conseil qu'un conseil de jeunes existe déjà sur Ste Marie avec un renouvellement annuel au niveau du collège. Les comptes rendus seront sollicités pour info. Pascal Hestin et Armelle Willemin prendront en charge la mise en place et l'animation de ce conseil des enfants.
4. **Publications**
Bulletin municipal pour avis avant diffusion en juillet, plaquette concours des villages fleuris, plaquette de promotion du camping.
5. **SYMTESE**
Pascal Hestin fait part au conseil des décisions prises au niveau du SYMTESE (Syndicat de traitement des eaux de Sélestat et environ). L'activité du syndicat est réduite du fait que la station est maintenant opérationnelle et que le contrat d'exploitation est signé pour 12 ans avec VEOLIA.



Les tarifs communaux pour 2008

LES SERVICES COMMUNAUX		2007	2008	
ORDURES MENAGERES				
sur circuit	1 personne	142.07	149.17	
	2 personnes	229.03	240.48	
	3 pers. et plus	303.74	318.93	
	résidence secondaire	229.03	240.48	
	commerces	378.45	397.37	
	petits commerces	229.03	240.48	
	autres usagers	94.31	99.03	
	hors circuit	1 personne	85.24	89.50
		2 personnes	137.42	144.29
		3 pers. et plus	182.24	191.36
résidence secondaire		137.42	144.29	
commerces		227.07	238.42	
petits commerces		137.42	144.29	
EAU et ASSAINISSEMENT				
par m3	eau	0.960	0.960	
	assainissement	0.610	0.610	
	red. agence bassin	0.606	0.645	
	red de prélèvement	0.016	0.016	
	red. fond national			
	total (prix au m3)	2.192	2.231	
	loc. compteur semestre	4.12	4.12	
CONCESSION DE TERRAIN				
tarif annuel	moins de 1 hectare	11.23	11.45	
	par ha supplémentaire	6.63	6.76	
	passage	22.49	22.94	
	source	33.48	34.15	
	Prise d'eau avant réservoir	110.41	112.62	
	abri de chasse	58.89	60.06	
	Droit de place (par passage)	8.23	8.40	
	Services valorisés (CSC)	2.66	2.71	
LOCATION ENGINS COMMUNAUX				
tarif horaire	bulldozer	64.00	66.00	
	pelle mécanique	64.00	66.00	
	camion	46.00	47.00	
	ouvrier supplémentaire	15.50	15.50	
CONCESSION DE CIMETIERE				
tarif annuel	15 ans (1mx2m)	36.59	37.32	
	15 ans (2mx2m)	72.09	73.53	
	30 ans (1mx2m)	72.09	73.53	
	30 ans (2mx2m)	142.67	145.52	
CAMPING				
tarif journalier	Caravane	1.65	1.65	
	Camping car	2.80	2.85	
	Tente	0.85	0.85	
	Voiture	1.65	1.65	
	Moto	0.95	0.95	
	Adulte	2.35	2.40	
	Enfant (-7 ans)	1.35	1.35	
	Douche	0.00	0.00	
	Electricité tarif 1 (8A)	1.35	1.35	
	Electricité tarif 2 (10A)	1.80	1.80	
	Electricité tarif 3 (13A)	2.20	2.20	



CAMPING			
tarif semaine pour « HLL »	Haute saison	360.00	370.00
Tout compris	Intersaison	310.00	310.00
Taxe de séjour en plus	Basse saison	280.00	250.00
Week-end	Intersaison	210.00	210.00
ou du lundi au vendredi	Basse saison	160.00	160.00
	Journée supplémentaire	50.00	50.00
	Location mensuel hors saison	500.00	500.00
tarif mensuel pour "garage"	mai juin septembre (8A)	100.00	100.00
(10% de réduction si contrat	mai juin septembre (13A)	120.00	120.00
à l'année payable en avril)	juillet août (8A)	200.00	200.00
	juillet août (13A)	213.00	213.00
	autres mois	33.00	33.00
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.20	0.20
Photocopies			
	A4	0.25	0.25
	A3	0.50	0.50
SAPIN DE NOEL			
	Moyen	2.50	2.50
	Grand	5.00	5.00
Sapin noir	Petit	4.00	4.00
	Moyen	8.00	8.00
Nordmann	Petit	10.00	10.00
	Moyen	15.00	15.00
BOIS DE CHAUFFAGE			
par commune (prix HT)	Hêtre (stère)	35.00	35.00
	Chêne (stère)	35.00	35.00
	BIL (m3)	30.00	30.00
	Petit rondin	0.00	0.00
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	6.50	6.50
	Feuillus rondins (stère)	4.00	4.00
Plot de menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	500.00	500.00
	Sapin (m3)	250.00	250.00
SALLE POLYVALENTE			
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)			
avec cuisine	Pers. extérieures et Nouvel an	265.00	270.00
	Rombéchats	132.00	134.00
	Associations	78.00	80.00
sans cuisine	Personnes extérieures	110.00	112.00
	Rombéchats	78.00	80.00
	Associations	60.00	61.00
Electricité	F/Kwh	0.22	0.25
Téléphone	F/unité	0.22	0.25
JOURNEE			
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	162.00	166.00
	Rombéchats et associations	89.00	91.00
	Usage commercial	190.00	200.00
avec cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	142.00	144.00
	Rombéchats et associations	68.00	70.00
	Usage commercial	162.00	166.00
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	89.00	91.00
	Rombéchats et associations	52.00	54.00
	Usage commercial	142.00	144.00
sans cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	71.00	72.00
	Rombéchats et associations	34.00	35.00
	Usage commercial	126.00	128.00

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.



DE NOUVEAUX SERVICES

RETRAITES, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*Les repas de l'APA chez vous :
c'est bon, c'est frais et c'est tellement plus simple !*

Chaque jour, le « porteur » de l'APA vous apporte à domicile un repas préparé spécialement pour vous dans les meilleures conditions. Réduisez le volume de vos courses et le temps de cuisine, avec l'APA, l'heure du repas devient vraiment un moment de plaisir et de détente.

Info-contact :

APA – service de soutien à domicile du « Val d'Argent et Vignoble »
70, rue du 3 Décembre – 68150 RIBEAUVILLÉ Tél. 03 89 73 24 47

APA, Service des visites à domicile tél : 06 99 16 89 23

75, allée Gluck BP 2147
68060 Mulhouse Cedex



SALON DES SERVICES A LA PERSONNE

- vous avez **besoin** d'une **aide à domicile** ou vous cherchez à faire réaliser chez vous des prestations de type : **aide-ménagère, repassage, garde d'enfants, petits travaux de jardinage, homme toutes mains, soutien scolaire, etc**
- vous voulez connaître les mesures sociales et fiscales permettant de **réduire le coût** de ces prestations
- vous souhaitez en savoir davantage sur les **formalités administratives** en cas de recours à ces services
- vous êtes intéressé(e) par une **formation aux métiers** de l'aide à domicile, vous recherchez du **travail** dans ce secteur

RENDEZ-VOUS AU SALON DES SERVICES A LA PERSONNE

Le mercredi 8 octobre 2008
de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00
Salle des Tanzmatten à SELESTAT

Des professionnels seront à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. Entrée gratuite.
Pour tout renseignement : ADAC au 03 88 92 12 10 ou info@adac-selestat.com

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement.

Contact : en mairie au 03 89 58 90 53
à la médiathèque au 03 89 58 35 85

Actuellement, le catalogue est en ligne sur le site www.valdargent.com et il est possible de se faire livrer à domicile.

LE RESEAU CABLE ET LE HAUT DEBIT

Le haut débit est disponible sur le câble avec deux options de forfait « internet » et de nouveaux bouquets numériques. Les travaux de mise en place d'une fibre optique permettront l'utilisation du téléphone en forfait illimité sur le câble.

Information : R.I.T. au 03 89 58 54 30 ou au 03 89 58 83 45.



INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.
Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ».
Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA
10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM
Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : jlchrist@wanadoo.fr

LA PASSERELLE « EMPLOIS-SERVICES »

Vous recherchez une aide pour quelques tâches ménagères ou quelques heures ;
Vous voulez apporter vos services avec un emploi de proximité ;
Renseignez-vous : Claude AVRY 5, rue Mulhenbeck à Ste Marie au 03 89 58 73 27

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.

Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aider

Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

Tél. : 03 89 58 11 28

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur M. Robert HERTFELDER est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines à partir de 14h ou sur rendez-vous.

Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 65 20 21

Les permanences se tiendront à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines **Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de 8h30 à 11h30**

et sur rendez-vous de 13h30 à 16h (Téléphoner au 03 89 20 83 40)



CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Une permanence est assurée tous les 3^{ème} vendredis matins à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs
13, rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – tél. 03 89 31 82 65 – Fax 03 89 44 25 31

Estimateurs de dégâts de « gibier rouge »

Dégâts prairies :

M. Roger HUMBERT – 30 Petite Lièpvre – Ste Marie aux Mines

Dégâts bois et forêts :

M. Frédéric BURGER – 8, rue de Horbourg – 68340 Riquewihr

ALCOOLIQUES ANONYMES

Création de l' « **Amicale de la croix bleue de Colmar et environs** ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.

Contact individuel - tél. : 03 89 58 44 28

Réunion hebdomadaire les lundis à 20h Eglise St Jean - 8a, avenue de Rome à Colmar.

Permanence du Centre de cure ambulatoire en alcoologie des hôpitaux civils de Colmar le jeudi matin de 9h à 12 h au centre médico-social.

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au **03 89 12 47 47**.

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent sur rendez-vous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois aux services techniques de Ste Marie aux Mines.

Contact au : 03 89 58 70 37

Dans le cadre du plan de paysage, un guide architectural sera édité par la communauté des communes.

Ravalement des façades

Pour 2008, le conseil donnera la priorité aux deux premiers projets présentés dans la limite de 1500 € d'aide intercommunale.

RAPPEL DES CRITERES D'AIDE

La Communauté des Communes et le département du Haut Rhin participent à toutes les rénovations de façades visibles de la rue. Les participations maximales sont de 1000 € avec un plafond cumulé de 50% du montant total des travaux.

A ces aides s'ajoute une participation complémentaire de la commune de **10 %** plafonnée à 300 € du montant des travaux effectués par entreprise ou **15 %** de la facture du matériel pour ceux qui effectuent les travaux par leurs propres moyens.

Par ailleurs, pour vos ravalements de façades, la Communauté des Communes peut vous aider à choisir les teintes grâce à des images informatisées.

Contact : Marion SCHMITT au 03 89 58 83 45





RECYCLAGE = ECONOMIE

COLLECTE DU VERRE (uniquement bouteilles et bocaux)

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

COLLECTE DU PAPIER ET DU CARTON

Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.

Depuis 2007, le SMICTOM reverse une participation à la Coopérative Scolaire de l'école pour cette collecte.

Pour info, la coopérative a reçu 150 € pour 9,3 t collectées en une année.

COLLECTE DES HUILES

Les huiles sont à amener en déchetterie

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES PILES ET BATTERIES DE VOITURE

Les piles de toutes formes sont à déposer en mairie.

Les batteries de voiture doivent être déposées obligatoirement à la déchetterie.

Pour les encombrants, un numéro vert : le 0 800 77 04 13 est à votre disposition pour un enlèvement « gratuit » à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.

Par ailleurs, la **déchetterie est gratuitement à votre disposition** les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 13h à 18h (fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 28 février)

Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19.

Depuis 2007, la déchetterie accepte les déchets ménagers spéciaux comme les solvants, les détergents, les peintures, les décapants, les produits phytosanitaires. Ces déchets doivent être déposés dans un contenant étanche.

RAPPEL :

- **Pas de verre ni dans les bacs bruns ni dans les bacs verts**

Que faire du verre ? : Les **bouteilles** dans les **conteneurs** place des fêtes

Le **verre cassé**, vitre, miroir à la **déchetterie**

- **Pas de sac fermé dans la poubelle brune**

En effet, la chaîne de tri ne peut traiter que des matériaux propres et en vrac. Des déchets, même bien triés mais en sac ne seront pas valorisés.

- **Ramassage de la poubelle brune**

les vendredis des semaines impaires

- **Ramassage hivernal en cas de chutes de neige.**

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs verts sont à votre disposition sur la place des fêtes ainsi qu'à la ferme auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.



Nettoyage de printemps 2008 : Outre le nettoyage des abords immédiats du village, les efforts ont été concentrés autour de l'ancienne décharge.



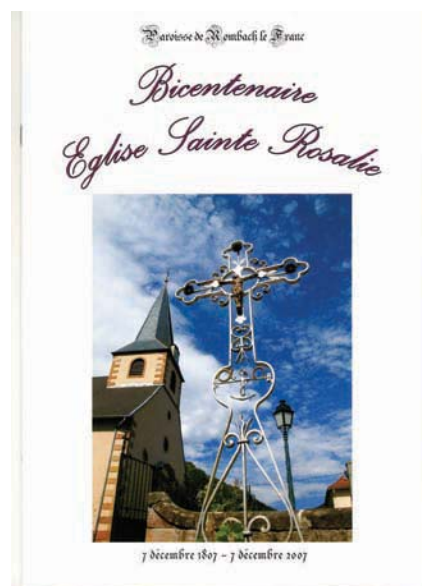
Merci aux bénévoles qui s'impliquent depuis de nombreuses années pour cet « ochterputz » maintenant traditionnel.



L'église Ste Rosalie était bénite le 7 décembre 1807

Le 3 février, lors de la Saint Blaise, a été célébré le bicentenaire de la bénédiction de l'église Ste Rosalie reconstruite suite à l'incendie du 22 août 1801. A cette occasion, une plaquette commémorative retraçant l'histoire de notre église a été distribuée.

Par ailleurs, l'orgue sera rénové en 2008. L'orgue Callinet de 1856 avait fait l'objet d'une restauration importante en 1935 par Georges Schwenkedel. En 1990, Laurent Steinmetz était intervenu pour une restauration partielle. C'est le maître facteur d'orgues Hubert Brayé de Mortzwiller qui est chargé de ce relevage. Le coût de l'opération se chiffre à 42 700 € TTC. Ces travaux bénéficient d'une aide du Conseil Général du haut Rhin et de Conseil de Fabrique.



Les tuyaux de montre en zinc seront remplacés par des tuyaux en étain identiques à ceux réquisitionnés par les Allemands en 1917.



Intérieur de l'église

L'orgue de l'église Ste Rosalie a été construit en 1856 par Claude Ignace Callinet

Le 8 septembre 1935 a lieu la bénédiction et l'inauguration des nouvelles orgues par Joseph Ringeisen.

Le 15 avril 1855, le conseil de fabrique demanda au conseil municipal l'acquisition d'un jeu d'orgue. L'instrument fut livré en 1856 par le facteur d'orgues Claude Ignace Callinet de Rouffach pour 5000 F. L'orgue comptait 9 jeux sur un seul clavier et pédales. Mal entretenu, il était délabré en 1894 lorsque deux facteurs d'orgues, Emile Wetzel puis Basile Berger, proposèrent de le réparer mais le conseil de fabrique ne voulut pas y consacrer le moindre argent. En 1917, les tuyaux de montre en étain sont réquisitionnés par les autorités allemandes. En 1933, l'orgue Callinet existait toujours mais dans un état déplorable. C'est en 1935, suite au versement de l'indemnité de guerre que la paroisse investit dans un nouvel orgue. C'est Georges Schwenkedel qui construisit l'Opus 35, un orgue pneumatique de 16 jeux avec basses en zinc en récupérant une partie de l'ancien Callinet pour 63 500 F. Le buffet fut confectionné par Brutschi pour 5000 F. Le menuisier local Didierjean participa également aux travaux d'un coût total de 71 262 F soit une valeur actualisée de 50 000 €. Les travaux seront entièrement financés par des dons.



Le buffet avec ses deux claviers



LES ANCIENNES BORNES FRONTIERES DU GRAND HAUT

Il existe entre le Val de Villé et Rombach-le-Franc, sur le massif de l'Altenberg, (forêt communale de Breitenau, Rombach-le-Franc et Neubois) quelques anciennes bornes délimitant la forêt supérieure de l'ancien Comte-Ban et le Duché de Lorraine. Le Comte-ban appartenait avant la Révolution au Grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg.

Au 18^e siècle avec les débuts de l'industrialisation une demande grandissante de bois renforça la valeur des forêts. Conscients de cette richesse, les seigneurs du Comte-Ban firent procéder à partir de 1764 à un balisage des bornes sur toute l'étendue du massif de l'Altenberg afin de définir les limites territoriales, entre le Comte-Ban et le Duché de Lorraine dont Rombach-le-Franc faisait alors partie jusqu'à la mort du Duc Stanislas en 1766. Ces bornes plongent leurs racines dans l'histoire ancienne.

Les bornes sont des marques qui séparent une forêt, une parcelle de terrain ou une propriété. Elles sont pour la plupart taillées dans la pierre et sont apparues pour la plupart au 17^e siècle.

La seigneurie de Frankembourg appelée aussi Comte-ban est passé entre les mains des chanoines du Grand Chapitre de la cathédrale de Strasbourg en 1489. Avant 1789 le bailli du comte-ban était établi à Châtenois et régissait 11 communautés : Breitenau, Châtenois, Dieffenbach, Ebersheim, Fouchy (Grub), Hirtzelbach, Neuf-Bois (Gerute) ou Neubois, Neuve Eglise, etc.. Il n'est donc pas étonnant de trouver dans le massif de l'Altenberg de nombreuses bornes qui rejoignent en partie les communes limitrophes du Val de Villé avec Rombach-le-Franc.

Certaines bornes où étaient gravés des signes héraldiques ont été effacés au moment de la Révolution par un décret du 21 septembre 1792 qui supprimait tous les signes de royauté et de féodalité. Cependant, la plupart des bornes du massif de l'Altenberg n'ont pas subi les outrages de la Révolution, peut-être en raison de leur accès difficile.

Ainsi, il n'est pas rare de trouver des effigies de quatre époques différentes. Lorsque l'implantation des bornes présentait trop de difficultés à cause du terrain rocheux ou trop pentu, ou d'absence de chemins, on utilisait le marquage d'arbres sur la limite de la propriété. Pour ce faire, on utilisait une hache spéciale gravée de l'empreinte du propriétaire en la frappant sur un endroit du tronc préalablement écorcé. Cette marque restait alors visible de longues années et les arbres ainsi marqués s'appelaient arbres limites.



Pierre-borne n°224 côté Neubois au Grand Haut

En 1764 le chapitre de la cathédrale de Strasbourg a fait aborner 215 pierres. Aujourd'hui il en reste encore 143 dans tout le massif de l'Altenberg. Ces vieilles bornes sont particulièrement menacées et de multiples dangers les guettent : débardage en forêt, tracé de nouveaux chemins. Les signes distinctifs de la plupart des blasons ont été endommagés en 1888 lorsqu'on a gravé les numéros d'ordre des bornes.

Vers le Col du Petit Haut, Prérébois et le Col de Fouchy

Il existe une borne marquée par la croix de Lorraine et portant le N°13 entre les parcelles forestières 9b et 10 entre le chemin du Col de Fouchy et les terrains de Prérébois. De l'autre côté de cette borne on distingue la marque du Comte-Ban et le N° 265. Ces bornes armoriées avec la croix de Lorraine datent en réalité de 1708 et non 1783 ou 1764

comme on peut le relever sur les autres bornes. Deux parmi les plus anciennes de la vallée (1650), ont été réutilisées ; elles sont armoriées du côté de Breitenau par les armes du landgraviat de la Basse-Alsace et du côté de Rombach-le-Franc par la croix de Lorraine. L'une de ces bornes est à présent couchée sur le talus probablement arraché par les engins des débardeurs.

Le greffier du bailliage de Châtenois dans un procès verbal qui se trouve aux Archives départementales du Bas Rhin donne les précisions suivantes dont nous extrayons quelques passages qui ne manquent pas de saveur : « A la requête des communautés de Fouchy et de Breitenau dépendant du Comte-Ban, terres du Grand Chapitre de Strasbourg et au mandement de M. Bourste, conseiller du Roy (...) nous nous serions transportés dans le bois au haut de la montagne qui fait séparation de nos terres avec celles de Lorraine où étant, avons trouvé ... (suit l'énumération des 14 délégués de la seigneurie de Lorraine et de la communauté de l'Allemand Rombach) ...et après contestations de part et d'autre, l'on aurait procédé au renouvellement des arbres(...) et à la plantation des pierres-bornes avec le consentement et agrément des parties (...) l'on aurait commencé à un vieux bois de Fang qui est sous une roche que l'on a marqué à la



hache du Grand Chapitre et celle de l'Allemand Rombach (une croix de Lorraine) avec les chiffres de la présente année 1708 (...) puis à 30 pas plus haut on a planté une pierre borne (...) à costé du chemin de Fouchy.. ».



Borne lorraine N°13 du côté de Rombach et n° 26 côté Breitenau, près de Prérébois entre les parcelles forestières 9b et 10

Des vieilles bornes cantonales entre Breitenau et Rombach-le-Franc

Une autre série de bornes cantonales atteste de la frontière entre la forêt de Breitenau et celle de Rombach-le-Franc. Elles datent pour la plupart de 1810. Elles sont marquées des inscriptions BN (B pour Breitenau et N pour numéro) suivi d'un chiffre qui indique le numéro de la parcelle forestière communale. L'une d'elles se trouve sur le sentier forestier qui mène au Col de Fouchy, à proximité de Prérébois. Les deux communes sont séparées par sept pierres-bornes. Par exemple la borne n°25 côté Breitenau porte le n°17 côté Rombach, puis les suivants 24/15, 23/16, 22/17, 21/18, 20/19 jusqu'au au Col du Petit Haut. D'autres bornes cantonales sont observées en allant vers la Salière et le Rocher du Cheval Tombé délimitant les bancs de Fouchy et Breitenau.



Borne de 1780 près de la Salière

Vers la Salière

La Salière : un gros rocher de poudingue assis sur un plus petit formant un socle assez large à sa base formé par du grès vosgien dont l'origine remonte à 230 millions d'années (ère secondaire) qui atteint à cet endroit une épaisseur de 230 à 250 mètres.



La roche du Cheval Tombé (Altitude 660 à 680 m)

En continuant le sentier vers la descente qui va jusqu'au col du Rougerain (611 m) on arrive à la Roche du Cheval Tombé (680 m).

Le nom de l'énorme rocher qui se dresse ici, vient dit-on d'un accident qui s'est produit autrefois à cet endroit. Un certain Schramm de Lièpvre, probablement débardeur, chargeait du bois sur le plateau. Un de ses chevaux de trait s'emballa, s'enfuit et tomba du rocher au pied duquel il s'écrasa.

On retrouve encore deux vieilles bornes à cet endroit à l'effigie du Comte-Ban qui marquent la limite entre la commune de Rombach-le-Franc et le Val de Villé.

Au Col du Petit Haut

C'est au Col du Petit Haut culminant à 705 mètres que se trouvent quatre bornes dont 3 bornes limites cantonales et une stèle plus imposante en grès rose frappée avec le blason des comtes de Frankembourg dont la date indique l'année 1764 et le N° 54 et à côté une plus petite indiquant le numéro 28 de la parcelle forestière implantée en 1810 délimitant la limite entre Rombach-le-Franc et Breitenau. Une autre pierre installée à côté indique le N° 228. Au début du 16^e siècle elle balisait la frontière entre le duché de Lorraine (à cette époque Rombach le Franc en faisait partie) et le comté de Frankembourg.

En remontant sur la crête appelée du Haut de La Vancelle, nous avons relevé une demi-douzaine de grandes bornes numérotées de 216 à 221 et aussi de 1 à 6 qui se dressent sur le rebord du plateau, ancienne frontière naturelle de la seigneurie. Bien que datées de 1780 elles ont été érigées en 1781 pour marquer la forêt du Grand Chapitre et celle de la ville de Sélestat qui exploitait à cette époque la forêt située au-dessus de La Vancelle. Cette forêt de 47,5 ha, dite Wantzel ou Neuwald semble avoir appartenu au monastère Sainte Foi de Sélestat depuis 1338. Au 18^e siècle cette forêt est devenue la propriété de la ville de Sélestat. Elle correspond aux parcelles actuelles 144 à 146 qui ont été acquises par l'Etat en 1888. Un peu plus à l'ouest les moines de Sélestat disposaient également de la forêt dite du Hantchy depuis 1383 faisant partie du ban de Rombach-le-Franc.





Borne de l'année 1764 portant le N°54 à l'effigie du Grand Chapitre de la Cathédrale de Strasbourg située au Col du Petit Haut entre Rombach-Le-Franc et le Val de Villé – A côté on trouve trois autres petites bornes délimitant les communes de Breitenau et Rombach-Le-Franc

Dans le procès verbal d'abornement du bailliage de Châtenois on indique « que chaque borne plantée est marquée de son numéro, ainsi que des armoiries respectives des parties, à savoir celles du Grand Chapitre du côté de leur ban et forêt, et celles de la ville de Sélestat du côté des leurs, auxquelles bornes et du côté armoiries de chacune a été adjoint pour témoins un morceau de thuyilles ». Dans ce compte rendu des travaux de bornage les distances séparant les pierre-bornes sont mentionnées en perches (en allemand « Ruthen » et en pieds « Fusse ». Son rédacteur indique, par exemple que la borne N°3 est éloignée de la précédente de 22 perches et 3 pieds. La longueur de la perche adoptée pour cet abornement valant 7,15 mètres et le pied 0,325 m, nous avons pu calculer et contrôler l'intervalle entre les deux bornes : $(7,15 \times 22) + (0,325 \times 3) = 158,28$ mètres. On remarque, en observant les bornes qu'un deuxième numéro leur a été attribué bien plus tard et qui a malheureusement été gravé par-dessus les armes, détruisant partiellement ces dernières.

Vers la crête, on peut apercevoir d'autres bornes qui ont été ajoutées plus tard pour indiquer la limite de la forêt communale de Sélestat, située au-dessus de La Vancelle. Ces anciennes bornes remontent à 1780, et sont armoirées par le monogramme de la ville de Sélestat indiqué par les lettres SLT. Suite à de fréquents litiges entre la commune de Rombach le Franc et la forêt faisant partie du domaine de la ville de Sélestat, un arrangement est intervenu le 4 septembre 1781 entre la ville de Sélestat représenté par Fr. Ignace et Mr Hazmann, secrétaire du chapitre, pour délimiter les possessions de chacun. Des bornes ont été installées entre les deux forêts marquées du côté de Sélestat par un aigle et du côté de la forêt de l'Allemand Rombach et Lièpvre (l'ancienne forêt du Hantchy et le Chalmont) par la lettre P.

La forêt du Grand Haut

En prenant la direction du Grand Haut, dont la forêt est limitrophe entre Neubois et Rombach-le-Franc, avant d'arriver sur le sommet de la crête du haut de La Vancelle se dresse une série de bornes remontant à 1670. Ces bornes sont gravées par des armoiries du côté nord, par l'empreinte du Comte-Ban et du côté sud en direction de Rombach-Le-Franc par une croix à double traverse, plus communément appelée la croix de Lorraine. Du côté nord, en direction du Val de Villé sont gravées les armes du Grand Chapitre et du côté sud, en direction de Rombach-le-Franc, elles portent l'année 1708 avec les armes du Duché de Lorraine. Au XIX^e siècle on a gravé par-dessus la croix de Lorraine les N°222, 223 et 224 ce qui a eu pour résultat d'abîmer ostensiblement l'emblème.



Bornes n° 223 avec le blason du landgraviat des comtes de Werde et lorraine n°24 au Grand Haut

Un peu plus loin on peut apercevoir d'autres vieilles bornes cantonales marquées du millésime 1823 avec d'un côté les lettres AR (Allemand Rombach) et de l'autre la lettre T entrelacée avec les lettres S et L (Schlettstadt = Sélestat) parfois entourées d'un lion. Cette série de bornes est visible en prenant le sentier qui va vers le Chalmont. La première série de bornes de 1823 indique le N°28 suivi des lettres AR.

Borne cantonale n°28 délimitant la forêt de Rombach-le-Franc avec celle de Sélestat. Borne datée de 1823. De l'autre côté de la borne se trouve le monogramme de la ville de Sélestat et les lettres SLT. (A.R. signifie Allemand Rombach et LR = Lallemand Rombach)



Près de la borne N°31 sur le sentier on rejoint un immense rocher-falaise ayant résisté à l'érosion d'où l'on peut contempler un magnifique panorama où l'on distingue au loin la ville de Sélestat et plus près de nous le village de La Vancelle. La borne N°32 est matérialisée sur une roche qui se trouve à l'intersection du district forestier du Grand Haut (anciennement le Hantchy) et la forêt du Chalmont. Sur ce rocher est taillé un large sillon et le N° 32 qui marque ainsi la fin de la limite des bornes cantonales avec Rombach-Le-Franc. En descendant de la crête, en se dirigeant vers le sentier qui va au Chalmont, on est en présence de vieilles bornes cantonales qui datent de



1828 délimitant la forêt communale de Lièpvre, flanquées côté est des armes de Frankembourg (ou Comte-Ban) et du côté ouest en direction de Rombach-le-Franc par la croix de Lorraine.



Borne avec l'emblème de la ville de Séléstat. Derrière se trouve les lettres AR (Allemand Rombach)

D'autres pierres aujourd'hui disparues

Les archives nous apprennent aussi qu'une autre série de bornes de l'année 1823 séparaient la forêt royale de Lubine dans les Vosges avec celle de l'Allemand Rombach. Aujourd'hui tout cela n'est plus qu'un souvenir, ces bornes ayant totalement disparu, probablement à la suite de l'élargissement du chemin domanial forestier de la Hingrie qui part depuis le col de la Hingrie et qui rejoint en partie Sainte Croix aux Mines pour aboutir à Lubine.

D'après d'autres archives qui sont conservées à Nancy, d'anciennes bornes ont été placées en 1704 pour délimiter les bans de Fouchy (Comte Ban) et l'Allemand Rombach (Lorraine). Toutes ces vieilles bornes ont totalement disparu.

Plus tard, en 1833 on a aménagé une série de bornes cantonales délimitant les bans de Fouchy avec ceux de l'Allemand Rombach. Ces bornes commencent à se matérialiser à partir du sentier forestier du Col de Fouchy vers la crête qui va vers le Col de Noireux indiqué par un disque bleu. Une vingtaine de bornes ont ainsi pu être observées avec d'un côté la lettre L (qui indique l'Allemand Rombach) et de l'autre la lettre F pour Fouchy.



Borne N°224 avec le blason des comtes de Werde au Grand Haut

Un procès verbal du Chapitre Saint Georges établi le 4 juillet 1724 signale une marque de reconnaissance gravée sur un chêne servant de limite entre l'Allemand Rombach et le ban de Fouchy appartenant aux 24 comtes de Strasbourg au-dessus de la forêt de Pierreusegoutte. Sur ce chêne préalablement équarri se trouve d'un côté une empreinte de la croix de Lorraine et de l'autre une marque des armes du Grand Chapitre de Strasbourg servant de frontière entre le Comte ban (Seigneurie de Frankembourg) et l'Allemand Rombach, sur le Haut du Hantché, rejoignant le ban de Fouchy. Cette marque de reconnaissance s'est fait en présence des baillis greffiers, procureur fiscal, forestier et jurés de justice du Comte Ban et du receveur du Grand Chapitre. En 1731 une autre marque de reconnaissance a été effectuée au-dessus de la forêt de Pierreusegoutte sur un chêne servant de limite entre l'Allemand Rombach et Fouchy. Nous n'avons pas retrouvé ce chêne qui a probablement disparu depuis.

Les bornes au-dessus de la Vaurière



Borne n°42 visible à la Vaurière sur le banc de Lièpvre

Enfin pour terminer notre description, signalons une série de bornes de la collégiale Saint Georges de Nancy, en assez bon état, qui a été mise en place vers 1670. Elles commencent à être visibles à partir du haut de la Vaurière sur le banc de Lièpvre, après le ruisseau contigu avec Rombach-le-Franc pour se prolonger jusqu'en direction de La Vancelle. La première borne porte le numéro 38, puis un peu plus loin on note la présence des autres mentionnant les n° 41, 42 et 43. Cette dernière ne porte pas de signe distinctif. Il est fort probable qu'une partie des pierres délimitant les parcelles de terrain de la collégiale Saint Georges a été enlevée pendant la Révolution ou abîmée lors de débardages successifs. Ces pierres à l'effigie de la collégiale Saint Georges de Nancy portent une crosse d'évêque placée entre les lettres S et G (SG = Saint Georges). Il s'agit de pierres qui délimitaient

les parcelles appartenant à la collégiale Saint Georges de Nancy depuis 1502 et qui dépendaient auparavant du Prieuré de Lièpvre.

L'adjudication des biens du chapitre eut lieu en 1791. Des habitants de Lièpvre ou de Rombach-le-Franc achetèrent des terrains labourables au-dessous du Chalmont. Les communes de Lièpvre et de Rombach-le-Franc se réservèrent des taillis et pâturages au milieu de la pente et l'Etat s'empara de la forêt qui reste encore de nos jours une forêt domaniale.

Sources : Les archives départementales de Meurthe & Moselle possèdent un certain nombre de documents relatifs aux anciennes bornes installées en 1764 au-dessus de Rombach-le-Franc, de même que les archives du Bas Rhin. Les archives départementales du Haut-Rhin possèdent dans la série Eaux et forêts d'autres documents relatifs aux procès verbaux de la délimitation des forêts domaniaux avec Lubine (côte : 7P 419).

Bibliographie :

- Jean Joseph : A la recherche de vieilles bornes dans le Comte-Ban in : Société d'Histoire du Val de Villé, pp. 112-143, 1983 et « Les Vosges », 1985, n°1 et 3
- Jean Joseph : Les Vosges N°4 année 1986
- Paul Sauter : Les pierres bornes de la commune de Séléstat – Essai historique selon les archives de la ville conservées à la Bibliothèque Humaniste de Séléstat - 1998 - Annuaire des amis de la Bibliothèque Humaniste de Séléstat , pp.17-30



Le Palmarès du Fleurissement 2007

1^{er} prix 2007 : Joseph Rocher (18.50)
 2^{ème} prix 2007 : Annick Ragasse (18.13)
 3^{ème} prix 2007 : Gaby Zensz (18.00)
sont par ailleurs « Hors concours » (avec une note supérieure à 18/20)
 ➤ Serge Frantz, Elisabeth Jacquot, Marie France Entzmann et Joseph Conreaux.

Suivent par catégorie :

Catégorie "MAISON ET JARDIN"

Marie Rose Garcia
 Georges Crespin
 Lysiane Neumann
 Christiane Stouvenot
 Alain Chappuis

Catégorie "FACADE" ou "BALCON"

Michel Mittelheiser
 Jean Pierre Herment
 Annie Antzenberger
 Robert Chappuis
 Christiane Legrand



N.B. Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire.
 Une commande groupée de fleurs est organisée chaque année.



Le charme du ruisseau de la Vaurière



Fontaine en bois chemin de la Chaussotte à la Hingrie

Démarches d'entretien de l'espace public



Banc en douglas et grès sur la route de la Hingrie



Mise en place de végétaux contre le mur du cimetière



NOS JOIES, NOS PEINES

LES NAISSANCES DE 2007

BUCHHOLZ Mélissa née le 13 février 2007
De BUCHHOLZ Didier et ABLOUH Aziza

STIMOLO Enzo né le 30 mai 2007
De STIMOLO Alain et FUNK Edith

WEISSE Léane Canelle née le 9 août 2007
De WEISSE Joël et MADDALON Emilie

EIBEL Gaëtan Jean Antoine né le 14 septembre 2007
De EIBEL Bruno et BENOIT Virginie

DEYBER Léa Odile née le 28 novembre 2007
De DEYBER Philippe et MARTINATO Céline

VERMANDE Samuel né le 28 décembre 2007
De VERMANDE Stéphane et HARROUET Cécile

LES MARIAGES DE 2007

KIEFFER Fabien et LACARRIBE Natacha Isabelle Thérèse le 14 février 2007
HEINRICH Christophe Pascal et HINSINGER Marie Patricia Stéphanie le 10 mars 2007
GASCHE Romain Charles et PETER Sandra Isabelle le 7 juillet 2007
ANCEL Julien Georges Ernest et HAUSS Elodie Germaine Marguerite le 1^{er} septembre 2007
DORBEC Paul Marie Lucien et HINSINGER Emilie Jeanne Marie le 15 septembre 2007

NOCES D'OR

FRECHARD Eloi et PIERRE Andrée le 7 juin
CONREAUX Louis Joseph et FRECHARD Marie Rolande le 3 août
FEIL René et MARCHAL Marie Thérèse le 31 août
OBRECHT Aimé et MASSON Irène le 14 septembre
PETITDEMANGE Michel et MARCHAND Marie Claire le 25 octobre

NOCES DE DIAMANT

GUERRE Jean et DUMOULIN Marie Thérèse le 25 novembre
HERMENT Charles et GASPERMENT Renée le 6 septembre

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2007

93 ans de notre doyen **Auguste PETIT** né le 27 août 1914
Notre nouveau doyen est **Jean GUERRE** né le 29 septembre 1919
96 ans de notre doyenne **Marcelline TOURNEUR** née le 3 avril 1911

LES DECES DE 2007

RICHARD Jacques René décédé le 21 janvier 2007
THIRIET DIDIERJEAN Marlyse décédée le 23 février 2007
BARLIER veuve BIALY Marie Joséphine décédée le 5 mai 2007
WENGER Raymond Félix décédé le 5 mai 2007
SPONY Yvonne décédée le 13 juin 2007
MARCHAL Henriette Cécile décédée le 3 juillet 2007
HUMBERT Raymond décédé le 5 juillet 2007
LIGER André décédé le 1^{er} août 2007
CHAPPEL veuve DIDIERJEAN Marie Jeanne décédée le 26 septembre 2007
PETIT Jean Auguste décédé le 16 octobre 2007
CHESNE veuve TOURNEUR Lucienne décédée le 29 octobre 2007
CEBOKLI Jean Paul décédé le 25 novembre 2007
KELLER Marie Alice décédée le 30 novembre 2007
PETIT veuve MARCHAL Louise Albertine décédée le 30 novembre 2007

